

HONORAIRES DE L'AGENCE POUR UNE MISE EN VENTE

Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit n'est dû avant la conclusion d'un contrat.

Le montant de nos honoraires est calculé sur le prix de vente TTC.

Les honoraires sont dus par le VENDEUR signataire du mandat de vente sur présentation d'une facture.
En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

			HT	TTC
Jusqu'à	30 000 €	⇒	FORFAIT	4 000 €
de 30 001 €	à 80 000 €	⇒	8,33%	10,0%
de 80 001 €	à 120 000 €	⇒	5,8%	7,0%
de 120 001 €	à 180 000 €	⇒	5,4%	6,0%
de 180 001 €	à 300 000 €	⇒	5,0%	5,5%
de 300 001 €	à 450 000 €	⇒	4,6%	5,0%
de 450 001 €	à 550 000 €	⇒	4,2%	4,5%
de 550 001 €	à 700 000 €	⇒	3,75%	4,0%
de 700 001 €	à 900 000 €	⇒	3,33%	3,5%
A partir de	900 001 €	⇒	2,9%	3,0%

Estimation de votre bien : 350 € TTC

Des remises commerciales exceptionnelles pourront être pratiquées (lots multiples, ancien client, client agence, indicateurs d'affaires, etc...).

Dans des cas exceptionnels, l'agence pourrait être amenée à effectuer des mandats de recherche. Dans ce cadre, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.